

Défis pour l'approfondissement du processus démocratique en Afrique Subsaharienne

*François Ossama**
Président du Réseau d'Information sur le développement durable en Afrique Centrale (RIDDAC)

Introduction

Au début des années quatre vingt dix, les sociétés africaines se sont engagées dans un processus de réformes politiques et sociales profondes qui ont ébranlé les régimes monolithiques installés pour la plupart depuis les indépendances. Au lendemain des mutations politiques en Europe de l'Est (porteuses de ce qui fût appelé « les vents de l'Est ») et du discours de la Baule, l'expérience de la démocratie s'est enclenchée, exprimant l'aspiration profonde des peuples africains à la liberté d'expression et au pluralisme. Une aspiration qui s'est traduite par des mouvements sociaux de grande ampleur à travers le continent, qui forcèrent les régimes en place à s'engager sur la voie de la démocratisation. Les réformes institutionnelles, suscitées dans certains pays par des conférences nationales souveraines, ont favorisé la liberté d'expression et rendu possible l'alternance. Le remodelage du paysage médiatique, qui a coïncidé avec l'essor des nouveaux supports de l'information et de la communication, a mis fin au monologue des médias d'Etat en favorisant une floraison des journaux écrits et des chaînes privées audiovisuelles. En 2001, on dénombrait plus de 60 chaînes de radio locale au Mali et plus de 180 organes de presse écrite au Bénin ; au Cameroun, en 1997, 1300 titres étaient légalisés (bien

* auteur de l'ouvrage « Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique Subsaharienne », l'Harmattan, Paris, juin 2001

qu'une vingtaine seulement paraissaient régulièrement¹). Le rôle de dénonciation et de remise en cause des systèmes politiques en place, joué par la presse écrite, a eu un impact décisif dans la naissance et l'accompagnement des mouvements de revendications politiques. L'un des acquis notables du processus démocratique est la liberté d'association qui a contribué à structurer et à émanciper la société civile. De nombreuses associations et ONG ont vu le jour et pris un rôle significatif dans les questions sociopolitiques comme les droits de l'homme ou le développement durable.

Cependant, la transition politique engagée en Afrique a conduit à des expériences diverses, allant des alternances réussies (Sénégal, Mali, Bénin) à des situations chaotiques (Congo, Côte d'Ivoire, RCA), ou tout moins à un statut quo (Cameroun, Gabon). Sur fond de contestation des élections, de fragmentation de la vie politique et d'interférences identitaires, les changements politiques dans la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne ont abouti à une violence généralisée, contenue dans certains cas et débouchant malheureusement dans d'autres cas à des conflits armés avec souvent des implications sous-régionales considérables. La diversification du paysage médiatique contraste avec l'émergence d'autres formes d'entraves à la liberté d'expression et de bâillonnement des médias. Les intimidations, arrestations, voire assassinats de journalistes persistent. L'état des médias en Afrique Subsaharienne, présenté par Reporters Sans Frontières souligne de nombreuses atteintes à la liberté de la presse dans la quasi-totalité des pays. De leur côté, les professionnels de la communication n'ont pas toujours géré de manière responsable les nouveaux espaces de liberté qui se sont ouverts. La corruption devenue courante dans les médias, l'absence d'éthique, le manque de distanciation critique par rapport aux entraves endogènes récurrentes à la démocratie telles que le tribalisme, ont, dans certains pays, limité l'apport attendu des médias dans l'approfondissement de la démocratie. Souvent instrumentalisés par les hommes politiques pour des desseins inavouables, les médias ont réduit les espaces de libertés qu'ils pouvaient offrir aux peuples. La radio télévision des Mille Collines, au Rwanda, s'est rendue tristement célèbre en incitant à la haine ethnique et en appelant ouvertement au massacre, portant ainsi une responsabilité directe dans la préparation et le déclenchement du génocide de 1994.

Les mutations politiques et sociales majeures peuvent s'accélérer à la suite de l'émergence et du développement dans la sphère publique de nouveaux schémas, procédés et processus de communication, de diffusion et d'accès à l'information. Les techniques et systèmes de communication et de gestion de

¹ *Internet en Afrique : acteurs et usages. Les médias africains et Internet*, p 16, Rapport publié en juin 2001 par un groupe de chercheurs du Centre d'étude des médias de Bordeaux.

l'information constituent de ce fait une matrice structurante majeure des interactions sociales, des modes d'organisation et de participation à la gestion de la cité. Ainsi l'imprimerie constitue le moteur et le vecteur des mutations sociopolitiques majeures en Europe à partir du 16^e siècle. Avec son invention, les idées peuvent se propager, être soumises à la critique individuelle et ainsi, susciter des convictions nouvelles, forger des courants de pensée et des idéologies qui vont transformer les systèmes philosophiques et culturels et par conséquent induire les changements politiques et socioculturels radicaux qui vont bouleverser l'Europe. « Tout a commencé avec Gutenberg », affirme René Trégouët : « *Premier véritable média de masse et précurseur de la société de l'information, écrit-il, le livre a permis la diffusion du savoir, nouveau fondement du pouvoir. Il a contribué au triomphe d'idéaux modernes qu'ils soient individuels, comme la liberté, ou collectifs, comme la nation. Il a favorisé, enfin, le mouvement religieux de la Réforme, dont les valeurs ont profondément marqué l'Europe* »². Depuis le début des années 90 – période qui correspond au début des soubresauts du processus démocratique en Afrique –, les réseaux électroniques, avec la popularisation et l'expansion d'Internet, remodelent la sphère publique en introduisant des paradigmes de communication et de gestion de l'information radicalement nouveaux. Comme le souligne Pierre Lévy, Internet « *prolonge la précédente évolution de la sphère publique tout en introduisant des éléments radicalement nouveaux : l'interconnexion générale, la désintermédiation et la communication de tous vers tous* »³.

Ces nouveaux paradigmes constituent des facteurs moteurs qui peuvent déterminer les dynamiques politiques et socioculturelles. Ils peuvent potentiellement accélérer les mutations sociopolitiques en cours en Afrique Subsaharienne, en permettant aux Etats qui s'efforcent de se les approprier, de réaliser des sauts majeurs dans leur évolution politique et sociale.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) partage cette vision. En effet, il met en exergue l'impact potentiel des TIC (qui sont inscrites dans ses priorités sectorielles) dans le processus de réformes politiques et institutionnelles en Afrique en soulignant notamment que « *les TIC peuvent imprimer un nouvel élan au processus de démocratisation et à la bonne gouvernance* ». D'où l'objectif « *de combler l'écart numérique, de préparer tous les pays africains à utiliser les communications électroniques à travers le doublement de la densité téléphonique pour parvenir à 2 lignes pour 100*

² René Trégouët, « *Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs - Tome 1* », Rapport d'information au Sénat français, 1998.

³ Pierre Lévy, « *Sur la gouvernance européenne et la cybergouvernance* », Rapport à l'Union européenne, janvier 2001.

personnes d'ici 2005, avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages, et la diminution des coûts et l'amélioration de la fiabilité des services »⁴

En quoi les TIC peuvent-elles contribuer à l'approfondissement du processus démocratique en Afrique Subsaharienne ? Quels sont les obstacles et les risques potentiels au regard de la fracture numérique persistante, structurée aussi bien par le sous-développement qualitatif et quantitatif de l'infrastructure d'accès que par la difficulté à intégrer les usages des TIC dans l'organisation politique et sociale ?

Les nouveaux espaces de liberté

Les réseaux électroniques complexifient, d'un point de vue technique, le contrôle, le verrouillage et la censure de l'information. Espace immatériel, polycentrique et ignorant les frontières géographiques, Internet permet une très grande fluidité de l'information. Les tentatives de développement et de mise en place systématique des dispositifs de filtrage des contenus dans des pays comme la Chine, Singapour, l'Arabie Saoudite ou la Tunisie, n'ont pas pu aboutir à un système de censure efficace, comparable à celui qui entoure les médias traditionnels comme la presse écrite, la radio et la télévision. De sorte que dans les pays où subsistent des entraves à la liberté d'expression, la communication électronique constitue une opportunité pour les acteurs politiques. Internet est un refuge (grâce à l'anonymat qu'il permet) à partir duquel les dissidents, les leaders politiques d'opposition, les militants des droits de l'homme et les autres activistes peuvent librement dénoncer la corruption, les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés. En Afrique Subsaharienne, les associations, les ONG et les autres acteurs de la société civile commencent à s'approprier les nouveaux espaces de liberté qu'offre Internet. Les féministes africaines ont investi le net, outil de prise de parole pour elles, en multipliant les forums électroniques et les sites web pour débattre de la condition de la femme dans la société africaine. Les portails comme *Famafrique*⁵ au Sénégal et *Maurifemme*⁶ en Mauritanie, sont devenus des plate-formes d'échange et de diffusion de l'information sur les problèmes de la femme. En Ouganda, le « Forum des femmes pour la démocratie » utilise Internet pour mettre à la disposition des femmes parlementaires des informations critiques et pertinentes⁷. En Afrique Centrale,

⁴ <http://www.riddac.org/document/nepad.pdf>.

⁵ <http://www.famafrique.org>.

⁶ <http://www.maurifemme.mr/>.

⁷ Colleen Lowe Morna, « TIC : l'impérieuse nécessité d'impliquer les femmes », *Courrier ACP-UE*, mai-juin 2002.

des réseaux d'acteurs environnementaux de différents pays se sont constitués et renforcés grâce aux listes de diffusion et aux forums virtuels. Ces réseaux dénoncent, grâce à des messages électroniques relayés dans toute la planète, les pratiques d'exploitation forestière illégales. L'appropriation des TIC en Afrique Subsaharienne pourrait ainsi accroître la liberté d'expression et renforcer la société civile, grâce aux nouveaux espaces d'expression qui se développent.

Par ailleurs, le maillage de la société par les réseaux de communication, qui permettent une circulation extrêmement rapide, facile et dense de l'information de tous vers tous, développe une capacité extraordinaire de mobilisation collective, pouvant générer des mouvements sociaux de grande envergure en un temps particulièrement court. Ainsi, a-t-on vu aux Philippines, des manifestations s'organiser en quelques heures à partir du téléphone mobile (SMS)⁸ et du courrier électronique, et qui aboutirent au départ du Président Joseph Estrada en janvier 2001. Suite à des réaménagements tarifaires, des appels aux boycotts de certains opérateurs de mobiles ont été lancés à partir des SMS au Cameroun et au Sénégal. Le téléphone portable s'est en outre retrouvé au cœur des élections présidentielles sénégalaises de 2000. Combiné aux chaînes de radios privés et à Internet, son utilisation permet de fournir en temps réel à l'opinion publique nationale et internationale les résultats des bureaux de vote, anticipant ainsi d'éventuelles fraudes.

Démocratisation et visibilité de l'information

Internet, support « multi émetteur », définit un nombre quasiment illimité de canaux de diffusion de l'information que sont les sites web, les listes de diffusion ou les forums de discussion. Ces outils peuvent d'une part se poser en contrepoids aux médias officiels (radio, télévision et journaux écrits) qui détenaient « le monopole de l'information »⁹, et d'autre part ils permettent de contrecarrer les tentatives récurrentes de museler les médias privés. C'est ainsi que grâce à leurs sites web généralement hébergés en France ou aux Etats-Unis,

⁸ Le SMS (Short message service) est un service de messagerie électronique de la téléphonie mobile. Très prisé par les abonnés, il s'avère très efficace pour faire circuler rapidement des courts messages.

⁹ Il faut cependant nuancer ce propos, car, bien qu'Internet donne pratiquement à tout individu la possibilité de diffuser l'information en créant son propre site, il convient de reconnaître que les grands médias disposant de moyens importants conservent un avantage comparatif sur des individus et petits groupes, notamment au niveau de la capacité à produire du contenu (collecte, traitement). Il convient plutôt d'insister sur le rôle alternatif joué par ces sites dans la mesure où ils peuvent publier des informations dont les grands médias, qui ne sont pas souvent indépendants, du point de vue éditorial.

ou ceux des réseaux d'information alternatifs (qui informent l'opinion sans filtre éditorial) et des organisations comme *Reporters sans frontières*, les journaux africains parviennent à contourner la censure. En Algérie, lorsque le journal *La Tribune* fut interdit de publication, il se tourna vers le site de *Reporters sans frontières* pour publier ses articles en ligne. Régulièrement victime de la censure, *Mauritanie Nouvelles* trouve refuge sur le site de *Reporters sans frontières*. En avril 2003, le Journal *Mutations*, seul quotidien privé au Cameroun, fut saisi par les autorités à la suite de la publication d'un dossier sur la succession du Président de la République. Mais la version électronique de l'édition du journal saisi se retrouva quelques jours plus tard sur Internet.

Les TIC peuvent donc compléter et appuyer le rôle essentiel des médias africains dans le processus démocratique¹⁰. La prise de conscience de l'apport des TIC dans le développement des médias en Afrique Subsaharienne a conduit les journalistes à mettre sur pied des réseaux d'information sur Internet. Créé en 1994 pour défendre la liberté en Afrique du Sud, MISANET est devenu un réseau coopératif regroupant des journalistes de 11 pays d'Afrique australe. En Afrique francophone, le « Réseau électronique africain de partage de l'information » dénommé ARPINET, a été lancé en 1997 avec le soutien du ministère français de la Coopération. Son objectif est double : « mettre en place un système souple qui permet l'articulation entre les technologies e-mail, Intranet et Internet, par logiciels de type BBS, qui puisse s'adapter immédiatement aux parcs informatiques existant dans les médias africains, et à terme, évoluer avec ces derniers ; permettre un accès multidirectionnel à l'information avec un coût minimum pour les utilisateurs africains (tarifs téléphoniques locaux), et une circulation Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord des contenus du réseau »¹¹. Le réseau « Presse-Afrique », financé par la coopération suisse et piloté par l'Union Internationale des Journalistes de la Presse de Langue Française, donne accès à des journaux comme *Les Echos* (Mali), *Le Jour* (Côte d'Ivoire), *L'Observateur Paalga* (Burkina Faso), *Le Républicain* (Niger) et *Sud Quotidien* (Sénégal)⁽¹²⁾. En dépit des difficultés techniques et du problème de la formation, on note une présence effective de la presse africaine sur Internet (bien que des fossés importants apparaissent entre les pays, notamment entre l'Afrique francophone et les pays anglophones), ce qui contribue à un rééquilibrage des flux d'informations entre l'Afrique et les pays du Nord et à réduire la fracture numérique en matière de contenu. Le quotidien *Soleil* au Sénégal a même été classé en 1998 par *Courrier International* parmi les dix meilleurs sites de presse écrite dans le monde. On peut aussi souligner la

¹⁰ voir *Internet en Afrique : acteurs et usages. Op cit.*

¹¹ voir *Internet en Afrique : acteurs et usages. Op ci.p 10*

présence de quelques chaînes radios, au Sénégal, au Ghana et en Afrique australe, qui émettent en direct sur le net.

Internet donne une visibilité mondiale à l'information, tranchant ainsi avec les médias écrits et audiovisuels d'Afrique Subsaharienne dont la couverture ne portait qu'à l'échelle nationale (avec d'ailleurs de nombreuses zones d'ombre dans les zones rurales). Ceci a pour corollaire le fait que des événements locaux (qui se produisent dans une petite échelle géographique comme une ville) peuvent avoir, rapidement, une portée mondiale et subir de ce fait une pression internationale. C'est ainsi qu'Internet a été un facteur décisif pour l'expansion internationale de nombreuses affaires comme le conflit international de Greenpeace avec le groupe pétrolier Shell sur la plate-forme Brent Spar ou les tests nucléaires de la France dans le Pacifique. Lorsqu'en juillet 2002, à l'initiative d'un promoteur privé belge, des pygmées Baka du Cameroun furent « exposés » dans un campement-exposition de la province de Namur, les associations humanitaires et de défense des droits de l'homme utilisèrent Internet pour porter cette affaire à l'attention de l'opinion mondiale : des lettres ouvertes de protestation, dénonçant cette atteinte à la dignité humaine et demandant le démantèlement du campement-exposition, furent publiées dans plusieurs sites web. Au Nigeria, suite à l'instauration dans une douzaine d'Etats du Nord de la loi islamique (Charia), deux femmes, Safiya Husaini et Amina Lawal, furent condamnées, en octobre 2001 et mars 2002, à la lapidation pour adultère. Ces condamnations déclenchèrent des torrents électroniques sur le réseau : l'information fut relayée par des centaines de sites web et de listes de diffusion¹² ; des pétitions électroniques, « signées » par des milliers de personnes à travers le monde, furent envoyées aux plus hauts responsables mondiaux.¹³ Cette mobilisation mondiale, rendue possible par le net, entraîna une pression politique internationale sur les autorités fédérales du Nigeria. Le 21 mars 2002, le gouvernement fédéral déclara contraire à la constitution la loi islamique appliquée par certains Etats du Nord du pays.

TIC et expression de la citoyenneté

Internet rapproche les citoyens de leurs gouvernants. L'adresse électronique constitue un moyen de communication rapide, peu coûteux et surtout interactif, entre les citoyens et leurs élus. « *Si un homme politique s'adresse aux citoyens par le biais de la télévision, souligne Antoine Esclatine de l'Institut des sciences politiques de Paris, il leur ôte tout droit de réponse.*

¹² <http://www.sudonline.sn/presse-afrique/>.

¹³ Le site <http://www.wluml.org/> en est une bonne illustration.

Par contre, les internautes rétablissent un vrai débat entre tous »¹⁴. Un maire ou un député peut créer temporairement un forum de discussion pour recueillir les avis de la population sur un projet de décision ou un projet de loi ; le conseil municipal peut être diffusé en direct sur le net, grâce à la téléconférence, permettant ainsi à chaque citoyen de contribuer directement aux débats sur des questions concernant leur ville, par exemple le projet d'agglomération, l'opportunité d'une nouvelle infrastructure ou d'un service urbain. Les individus, les associations et les organisations communautaires de base, ne disposant pas de moyens importants, ont la possibilité de créer leurs propres sites web¹⁵, espaces grâce auxquels ils peuvent intervenir dans la gestion de leur cité.

Pour le maire de Bamako (Mali), Ibrahima N'Diaye, les TIC, notamment la dernière génération de portables connectables à Internet, peuvent accroître la participation démocratique en Afrique en permettant, sans doute plus efficacement que la radio, à la fois de s'informer et de s'exprimer. Au Sénégal, des associations de quartiers ont mis en place des sites web pour participer au développement de leur localité. Le Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP), une ONG, a ainsi développé un projet novateur appelé « Système d'Information Urbain Populaire (SIUP) ». Ce système a « pour but d'appuyer le processus de décentralisation au Sénégal par la mise en place de bases de données pour la planification communale et un flux d'informations entre les autorités locales et leurs services techniques, les populations et leurs associations »¹⁶. Une vingtaine de SIUP sont opérationnels à travers le Sénégal depuis 1997. En rapprochant ainsi les institutions des citoyens, et en favorisant l'établissement de rapports plus directs, interactifs et horizontaux entre les hommes politiques et la population, Internet joue un rôle important dans la participation des citoyens, un des facteurs importants de la gouvernance.

Internet rend possible le décuplement des connexions entre les individus et le maillage à l'échelle planétaire des groupes d'intérêt philosophique et idéologique. Les communautés virtuelles, dont l'émergence constitue selon Pierre Lévy « *le plus grand évènement sociologique de ces cinq dernières années* », sont des espaces où se constituent des groupes d'opinion, en marge des structures politiques traditionnelles comme les partis politiques, et indépendamment de la nationalité des individus qu'ils rassemblent. Espaces

¹⁴ Antoine Esclatine, « Internet : Enjeux de théorie politique », communication à la conférence *Internet et démocratie*, Institut d'Etudes Politiques de Paris, janvier 2000.

¹⁵ Il existe de nombreux serveurs comme Geocities et Multmania qui hébergent gratuitement des sites web. La France compte à elle seule plus de 5 millions de sites web personnels.

¹⁶ <http://www.silup.sn>.

trans-frontières regroupant des personnes ayant des affinités politiques ou idéologiques, elles contribuent à l'émergence d'une société civile mondiale structurée, qui devient une donnée incontournable dans la géopolitique mondiale. Cette société civile mondiale embryonnaire s'est illustrée par des manifestations anti-mondialisation de grande ampleur lors des sommets internationaux de Seattle, Davos, Gènes (où elles furent particulièrement violentes) et Doha. Ces mouvements sociaux se sont largement structurés et organisés à partir d'Internet : c'est sur le réseau que se fait le recrutement des militants, que les dates des manifestations sont arrêtées, ainsi que les détails concernant la logistique et la collecte des fonds. Comme le note Stéphane Mandard, dans un article paru dans *Le Monde*, « les militants anti-mondialisation tissent la toile pour faire résonner leurs voix en marge des médias traditionnels qu'ils jugent trop proches de l'ordre économique qu'ils contestent »¹⁷. Internet a en outre permis d'internationaliser les mouvements de contestation de l'ordre économique et social, aussi bien par rapport aux thématiques abordées que dans la participation (virtuelle et physique) des acteurs des différentes régions de la planète : à Gènes, les militants anti-mondialisation protestaient aussi bien contre le développement incontrôlé des OGM que contre la dette des pays pauvres. De nombreux Africains ont pu participer à ces manifestations. Ce qui a enrichi leur expérience sur le plan de l'expression des revendications.

Implication de la diaspora africaine dans le processus politique : TIC et rapatriement du capital intellectuel de la diaspora

Sur les 150 millions de migrants recensés dans le monde, 50 millions sont d'origine africaine selon les statistiques 2002 de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Les nouveaux flux migratoires provenant du continent africain (depuis une vingtaine d'années) ont eu pour corollaire la perte d'un important capital intellectuel, posant ainsi une hypothèque supplémentaire pour le développement de nombreux pays. Selon D. M. Logan (1999), du Département de Géographie de l'Université de la Géorgie (USA), le flux d'experts africains vers l'Occident a augmenté de manière considérable dans les années 80 et 90, faisant de l'Afrique le continent qui a le plus haut taux d'émigrants qualifiés dans le monde. Au moins cent mille professionnels, originaires de l'Afrique subsaharienne et possédant une spécialisation post-universitaire travaillent actuellement aux Etats-Unis¹⁸.

¹⁷ *Le Monde*, Edition du 17 décembre 2001.

¹⁸ Lire à ce sujet la réflexion de Tana Worku Anglana intitulée « Guide à la nouvelle diaspora » sur le site http://www.africansocieties.org/fr_giugno2002/fr_guidealnuuvelle.htm.

Cependant, les effets néfastes de la fuite de cerveaux sont atténués par l'implication grandissante des Africains de la diaspora, aussi bien dans le processus de développement économique que dans la construction politique et sociale du continent. L'apport économique et financier de la diaspora est par exemple devenu vital pour certains Etats : les études menées par l'OIM indiquent que dans plusieurs pays, les transferts d'argent de la diaspora vers le pays d'origine sont nettement plus importants que le montant de l'aide publique au développement. Cette contribution économique a largement bénéficié au développement du secteur des TIC. En effet de nombreuses entreprises spécialisées dans l'informatiques et Internet, souvent pionnières dans des services tels que ceux des fournisseurs d'accès privés, des cybercafés, du multimédia et du télétravail, ont été installés par des Africains travaillant en Europe et en Amérique du Nord. Au Cameroun, le premier fournisseur d'accès privé à Internet (Ditof) fut créé par un Camerounais travaillant en France (dans une société spécialisée dans les services Internet). Africa Online, un des premiers fournisseurs privés d'accès Internet en Afrique (et le plus important aujourd'hui), a été créé en 1994 par trois étudiants kenyans du MIT et de Harvard University aux Etats-Unis.

Les élites intellectuelles de la diaspora africaine aspirent à exprimer leur citoyenneté et à prendre une part plus active dans le processus de réformes politiques en cours. Les réseaux électroniques, en relativisant le poids de l'éloignement géographique dans l'établissement et le maintien des relations politiques, économiques et socioculturelles, ont contribué à la fois à matérialiser cette aspiration et à la développer. Internet donne un cadre d'expression et de prise de parole aux Africains vivant à l'étranger. La contribution intellectuelle aux questions de démocratie, de gouvernance, des droits de l'homme et de développement en général, s'est considérablement accrue, en se structurant sur Internet grâce à des « réseaux de connaissance ». Ces réseaux, qui ont pour but de connecter les membres de la diaspora les uns aux autres et en direction de leurs pays d'origine, en organisant l'échange de capacités et de connaissances, sont liés aujourd'hui à des pays comme le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud. Dans ce sens, les TIC contribuent, au moins en partie, au rapatriement du capital intellectuel de la diaspora.

La participation de la diaspora au processus politique en Afrique se manifeste par la mise en place des sites web, listes de diffusion et forums virtuels qui servent souvent des plateformes permettant de donner une information alternative sur les pays, de dénoncer certaines dérives et d'appuyer les revendications à l'intérieur. Ces outils permettent aussi de créer et de maintenir les relations entre les communautés dispersées dans plusieurs pays. Ce rapprochement favorise des solidarités et des synergies qui renforcent la

présence de la diaspora dans la scène politique. La Diaspora Togolaise pour la Démocratie (Diastode)¹⁹ a ainsi pu fédérer, à travers son réseau diastode.org, des associations de togolais au Canada, en France, en Allemagne, en Belgique, aux Antilles et en Guyane. Son site web s'est donné pour objectif de soutenir les forces démocratiques togolaises par divers moyens dont la mobilisation de l'opinion publique des pays d'accueil. Depuis sa création en 1994, le site a été visité par plus d'un million et demi de personnes.

Internet permet aux Africains vivant à l'étranger de maintenir les liens culturels et affectifs avec leur communauté d'origine. Le courrier électronique, plus rapide que le courrier postal, et moins onéreux que le téléphone, leur assure une communication permanente et bidirectionnelle avec le pays, leur permettant de rester en contact avec les réalités locales. Alors que les médias africains sont pratiquement inaccessibles en Europe ou en Amérique du Nord, les sites web d'actualité (dont l'audience est pour l'essentiel constituée d'Africains de la diaspora) et dans une moindre mesure les chaînes de radio et télévision africaines sur satellite, informent quotidiennement des événements politiques et sociaux dans les pays africains. Ceci favorise l'implication de la diaspora dans les débats politiques et sociaux.

L'introduction des TIC dans le processus électoral : un espoir pour des élections libres et transparentes en Afrique ?

L'impasse actuelle du processus de démocratisation en Afrique Subsaharienne provient dans une large mesure de la contestation des élections. Si des avancées significatives ont été réalisées dans des questions comme la liberté d'expression et les droits de l'homme, l'organisation des élections libres et transparentes reste, quant à elle, l'un des principaux points de blocage de l'évolution démocratique, à l'origine de la plupart des crises politiques qui secouent le continent. Les élections constituent donc un défi majeur pour la transition vers le pluralisme démocratique en Afrique, l'une des conditions clés de sa stabilité politique et sociale. L'introduction des TIC dans le processus électoral, sans pour autant être à elle seule capable de régler la complexité de la question des élections, peut contribuer à améliorer la transparence comme le démontre l'exemple du Sénégal en l'an 2000.

En effet, le Sénégal a mené une expérience intéressante d'utilisation des TIC dans l'organisation et la gestion des élections en l'an 2000. Le fichier électoral (qui a été informatisé en 1977) fut mis en ligne. Des terminaux furent installés dans des lieux publics et certains partis politiques furent, à leur

¹⁹ <http://www.diastode.org>.

demande, dotés de terminaux à leurs sièges. Ce qui a permis d'assurer potentiellement un accès égal et transparent au fichier, aussi bien aux partis politiques qu'à l'ensemble de la population. Le jour où ce fichier fut installé sur Internet, 21000 personnes y accédèrent. Pour Lamine Cissé, ancien ministre de l'intérieur, chargé d'organiser les élections, « *le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication a permis de clore le débat sur la fiabilité du fichier, mais surtout, de banaliser l'accès à ce fichier. (...) Cela donne à ces électeurs un sentiment de puissance (responsabilité citoyenne), de maîtrise d'informations concernant le processus électoral qui les concerne et pour lequel ils constituent des acteurs majeurs, bien que moins visibles et moins audibles que les autres groupes d'acteurs structurés comme les partis politiques et les organes de contrôle* ²⁰ ». Les TIC ont permis un contrôle populaire du processus de décompte des voix, évitant ainsi les tripatouillages : « Les radios privées étaient présentes dans la quasi-totalité des centres de vote en milieu urbain et avaient dépêché des correspondants jusque dans les zones reculées. À l'aide du téléphone portable, des télécabines privés et du fax, des correspondants de radio privées et des bénévoles livraient des informations continues en langues nationales et en français sur le déroulement des élections et les tendances qui se dessinaient. La parole était donnée aux populations qui pouvaient exprimer leur indignation et leur lassitude ou dénoncer les pratiques frauduleuses de tel(le) ou tel(le) responsable politique » souligne Ibrahima Amadou DIA ²¹.

Après une transition politique violente, au début des années 90, le Mali a organisé des élections générales pluralistes en 1997. Pour garantir la transparence de ces élections, le gouvernement fit le pari de recourir aux TIC, en informatisant le fichier électoral et utilisant Internet pour transmettre les résultats des régions au niveau central et les diffuser, en temps réel sur un site web (Malinet). Malheureusement, cette opération, mal maîtrisée sur le plan technique, se solda par un échec qui entraîna l'annulation des résultats et l'organisation de nouvelles élections. Des aménagements techniques apportés par la suite dans le système informatique évitèrent de nouveaux dysfonctionnements, ce qui permit à celui-ci de fonctionner normalement au cours de l'élection reprogrammée. En dépit de ces difficultés, Pascal Baba Couloubaly, tout en jetant un regard critique sur l'utilisation des TIC dans les élections en Afrique, note que « *le système a permis de donner des informations précises, de sécuriser la transmission des résultats dans un délai de 24 heures*

²⁰ Lamine Cissé, communication à la 23e conférence internationale des commissaires à la protection des données sur le thème de la démocratie électronique.

²¹ Ibrahima Amadou DIA, « Les enjeux sociopolitiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication », Actes du colloque *Francophonie au pluriel*, Paris du 10 au 20 mai 2001.

sur toute l'étendue d'un territoire de 1 240 000 km². L'informatisation des listes électorales a empêché les tentatives de fraude lors des opérations de vote »²².

Au Cameroun, au cours des élections législatives de juin 2002, les observateurs indépendants et les journalistes de la presse privée bénéficièrent, de la part de l'Ambassade des Etats-Unis, de crédits de communication sur leur téléphone portable. Ce qui leur permit de transmettre en temps réel les informations sur le déroulement du vote et sur les opérations de décompte des voix à travers le pays.

Ces expériences montrent l'impact potentiel significatif que les TIC peuvent avoir dans les processus électoraux en Afrique Subsaharienne, si les difficultés technologiques sont maîtrisées. L'informatisation et la mise en ligne du fichier électoral, qui est en général objet de contestation par les leaders des partis politiques d'opposition, contribuerait à limiter le contentieux électoral. L'utilisation de l'outil informatique favorise en outre une production plus rapide des résultats. Les télécentres communautaires et la téléphonie mobile, dont la couverture s'étend désormais dans les villes secondaires africaines, peuvent permettre un gain de temps considérable dans la communication des résultats des votes (une solution par ailleurs peu coûteuse). En effet, à cause du mauvais état des voies de communication (routes) qui relient les villes, il arrive que des résultats du vote d'un arrondissement situé à quelques kilomètres seulement d'une grande ville soient bloqués pendant plusieurs jours. La diffusion, sur Internet, d'informations et de documents relatifs au cadre juridique de l'élection (constitution, loi électorale, autres textes législatifs et réglementaires sur les élections) et à l'organisation des opérations électorales (bureaux de vote, cartes d'électeur, etc.) pourraient, dans un contexte marqué par une démobilisation progressive des citoyens, renforcer la confiance des électeurs, réduire la défiance grandissante à l'égard des leaders politiques et accroître la participation. Une communication interactive avec les leaders politiques, par le biais de la messagerie électronique, des forums de discussion ou des dialogues en direct, permettrait aux citoyens d'exprimer leur opinion. La mise en place d'un portail consacré aux élections (par exemple www.elections.cm) donnerait par ailleurs une tribune d'expression à tous les acteurs impliqués ; ainsi, des espaces (pages web) permettant aux partis politiques et aux organes de contrôle de s'exprimer pourraient être créés sur ce portail.

²² Pascal Baba Couloubaly, exposé prononcé le 5 février 1998 lors des journées d'études « Les technologies de l'information au service du développement en Afrique » organisées par l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement et la Fondation du Devenir à Genève.

Les TIC et le défi de la gouvernance

Même dans des pays ayant assuré leur transition démocratique de manière relativement paisible, et connaissant aujourd'hui une certaine stabilité politique, les problèmes de la gouvernance et de la consolidation de l'Etat de droit se posent avec acuité. Les dysfonctionnements structurels et systémiques internes de l'administration, résultant de la forte centralisation du pouvoir de décision et de la persistance de certaines formes d'autoritarisme, ont compromis le rôle politique, économique et social des Etats. La corruption, qui s'est souvent développée sous des régimes pourtant démocratiquement élus, a des conséquences néfastes sur la satisfaction des demandes sociales, développant et entretenant dans la population (qui a consenti d'importants sacrifices dans le cadre des programmes d'ajustement structurel) un sentiment d'injustice, source potentielle de violence sociale et d'instabilité politique. Promue par les bailleurs de fonds, la bonne gouvernance suscite l'espoir d'un remodelage structurel et organisationnel des Etats, de manière à les adapter aux exigences d'une société démocratique fondée sur la transparence et l'implication accrue de la société civile, et à les rendre davantage aptes à répondre à l'impératif de développement économique et social durable dans le contexte actuel de la mondialisation.

L'introduction des TIC dans les systèmes de management, de production des biens et des services induit des changements structurels importants qui peuvent favoriser l'efficacité, la transparence, la participation, l'intégration (davantage horizontale que pyramidale) des sphères intervenantes. L'informatisation des services administratifs permet de rationaliser la gestion des ressources (humaines, financières et matérielles) de l'Etat, en réduisant les fraudes, les lenteurs et les barrières bureaucratiques. Les systèmes informatisés de gestion des impôts, de la solde et du budget ont été introduits dans la plupart des pays. Mais, au Cameroun par exemple, leur concentration excessive au niveau central a considérablement limité leur apport dans le fonctionnement de l'administration des finances et l'amélioration du service aux usagers : des goulots se sont constitués, générant des réseaux de corruption et de trafics divers.

L'interconnexion des services de l'Etat, par la mise en place d'un réseau gouvernemental, assure une meilleure articulation et une plus grande coordination des activités des services publics. Elle permet de soutenir la dynamique actuelle de décentralisation et de déconcentration, s'inscrivant dans les programmes de gouvernance, en renforçant la cohésion des actions des différents acteurs (collectivités locales, Etat) ; cette cohésion dépend en effet de la capacité à collaborer et donc, à échanger et à partager l'information. L'administration électronique bouleverse les modalités des rapports entre les

services publics et les citoyens, se situant de ce fait au cœur du processus de réforme de l'Etat. Elle permet une meilleure information des citoyens (ce qui constitue un des piliers de base de la bonne gouvernance), indépendamment des contraintes de distance à la source d'information. La mise en ligne de l'information publique (textes législatifs et réglementaires, données socio-économiques, missions des ministères et des autres organismes publics, marchés publics, etc.), dans un contexte où celle-ci n'est pas toujours facile à obtenir, assurerait un accès égal et transparent à l'information aux citoyens, aux opérateurs économiques et aux investisseurs étrangers potentiels. Un opérateur économique se trouvant au Sud du Cameroun peut directement avoir les informations concernant la réglementation des impôts en se connectant sur le site de la direction des impôts. La dématérialisation de certaines procédures administratives (télé procédures), que permettent les réseaux électroniques, simplifierait, de manière significative, les relations entre l'administration et les usagers : retrait (téléchargement) de certains formulaires administratifs, paiement en ligne des impôts, déclaration d'entreprise, inscription aux concours, soumission aux appels d'offre pour les marchés publics, etc.

L'appropriation des TIC par les Etats africains implique la capacité de pouvoir intégrer celles-ci de manière efficiente dans la recherche et la mise en œuvre des solutions aux problèmes de développement. Dans cette optique, l'implantation des systèmes d'information et des outils d'aide à la décision dans les institutions peut contribuer, de manière significative, à l'élaboration des politiques et des stratégies sectorielles et à la programmation des actions dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la gestion urbaine, l'environnement. L'informatisation du système de santé (la carte sanitaire par exemple) favorise ainsi une meilleure gestion des infrastructures et des personnels de la santé ; l'utilisation des réseaux s'est avérée efficace pour gérer les crises sanitaires, en permettant de mobiliser rapidement l'expertise à l'échelle mondiale, et de coordonner les actions (c'est le cas de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest et de la crise du virus d'Ebola au Congo) ; les systèmes d'informations agricoles (SIA) peuvent connecter les communautés rurales isolées aux marchés et aux connaissances leur permettant d'améliorer leur productivité (données météorologiques, sources d'appui technique, experts).

Les communautés sous-régionales et régionales d'Etats, ciment de l'objectif politique récurrent d'intégration africaine, posent aussi de nouveaux défis de gouvernance. Comment structurer et organiser les rapports entre les citoyens et les institutions transnationales alors qu'il n'est déjà pas facile de le faire au niveau national ? Comment impliquer les citoyens dans la construction des communautés régionales et renforcer la légitimité des institutions qui en découlent ? Comment permettre l'expression d'une souveraineté transnationale,

à travers la participation démocratique des populations qui appartiennent à plusieurs Etats ? Les réseaux électroniques apportent quelques solutions à ces questions. En Europe Internet est étroitement associé à la problématique de la gouvernance européenne. Le projet e-Europe vise dans ce cadre à fournir en ligne aux citoyens, l'ensemble des services offerts par les institutions européennes. Quelques projets plus ambitieux suggèrent même la mise en place de parlements virtuels et de systèmes de votes électroniques pour consulter les citoyens²³. Les TIC peuvent accélérer la construction politique, économique et sociale des communautés d'Etats africains, en favorisant une plus grande implication des populations ainsi que l'échange et le partage de l'information entre les institutions nationales et régionales. Les institutions régionales peuvent mettre en place des sites web pour informer les populations de leurs missions et de leurs activités, corrigeant ainsi l'opacité qui caractérise généralement le fonctionnement et le travail de certaines institutions. Les communications téléphoniques entre les pays africains sont généralement plus coûteuses et plus approximatives qu'avec les pays occidentaux ce qui ne pouvait pas encourager le maillage des individus et des acteurs à travers le continent. Cette difficulté est en grande partie résolue par le net : l'information circule plus facilement et librement grâce à la messagerie électronique ; des forums virtuels de discussion peuvent se constituer entre des acteurs travaillant sur des questions communes.

Conclusion : risques potentiels et conditions de l'introduction des TIC dans le champ politique

« La tentation est grande de voir dans la technique la cause du changement social », remarquent Breton et Proulx, avant de prévenir que « l'existence du procédé technique n'est en rien une condition suffisante à son développement social. Il lui faut des conditions sociales, culturelles et économiques propices »²⁴. Pour que les TIC génèrent des dynamiques sociales nouvelles et accélèrent les mutations structurelles et organisationnelles de la sphère publique, qui renforceraient la démocratie et l'état de droit, il faut au préalable les intégrer dans un projet politique global de société, prenant en compte le contexte et la dimension, économiques sociologiques et culturels. Pris isolément, elles ne peuvent pas avoir un effet systémique décisif sur le processus de transition démocratique. On peut mentionner ici et là des exemples d'usage

²³ Rapport de Pierre Lévy « Sur la gouvernance européenne et la cyberdémocratie ». Le thème de l'Union européenne et la société de l'information est traité sur le site http://europa.eu.int/information_society.

²⁴ René Trégouët, « Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs - Tome 1 », Rapport d'information au Sénat français, 1998.

politique des TIC sur le continent, mais il serait prématuré de dégager un impact global majeur dans la vie politique en Afrique. L'introduction des TIC dans le mouvement des transformations politiques de l'Afrique Subsaharienne ne devrait donc pas procéder d'une vision techniciste, qui consiste à voir la technologie comme une solution miracle à des problèmes complexes, indépendamment de la volonté des acteurs, de l'usage qu'ils en font, du contexte économique, social et culturel, et des capacités technologiques locales. Au Cameroun, une commission interministérielle a été mise sur pied pour informatiser les élections. Mais faute d'une volonté politique suffisante, s'exprimant par les réticences des autorités chargées d'organiser les élections, le projet est bloqué depuis deux ans. Pourtant le pays dispose de moyens financiers et humains lui permettant de réaliser cette opération de manière satisfaisante. Si au Sénégal, l'utilisation des TIC dans le processus électoral se fit avec un certain succès, au Mali le résultat fut plus mitigé malgré la volonté politique des autorités et les importants efforts financiers consentis. Le fiasco provoqué par le bug du système informatique développé pour gérer le fichier électoral faillit engendrer une crise politique majeure dans le pays. Pascal Couloubaly souligne par ailleurs que les TIC n'ont pas pu résoudre tous les problèmes posés par la transparence car, « *dans le pays profond, les représentants des partis politiques siégeant dans les commissions électorales sont souvent illettrés et ne peuvent, de ce point de vue, peser d'un poids quelconque sur les éventuels tripatouillages des résultats* »²⁵.

En Afrique subsaharienne, un regard dans la distribution géographique d'Internet et des réseaux mobiles montre qu'une fracture importante se développe entre les villes et les zones rurales, et au sein des différentes couches sociales. Par conséquent, une systématisation trop rapide de l'utilisation de ces outils en tant qu'instruments de participation créerait un risque grave d'exclusion pour ceux qui, pour des raisons culturelles ou économiques, ne peuvent y accéder. Au lieu de renforcer la démocratie, Internet peut provoquer « *une dictature de la majorité électronique* », l'émergence « *d'une élite ou des lobbies électroniques qui dominent le débat public par leur maîtrise de l'informatique et des réseaux* »²⁶. En s'inquiétant de l'accentuation « *de la tendance au développement d'espaces lacunaires avec des oasis bien équipées, des villes-capitales comptoirs et miroirs de la modernité, mieux reliées à l'extérieur qu'à leur propre hinterland* », Annie Chéneau-Loquay préconise une approche géographique de l'insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux

²⁵ Pascal Baba Couloubaly, op cit. exposé prononcé le 5 février 1998.

²⁶ Antoine Esclatine, « Internet : Enjeux de théorie politique », communication à la conférence *Internet et démocratie*, Institut d'Etudes Politiques de Paris, janvier 2000.

qui prend en compte « *la question des relations entre la régulation des nouvelles technologies et l'équité socio-spatiale* »²⁷

Dans une région du monde où seule 1 personne sur 150 a accès à Internet (contre une moyenne mondiale de 1 sur 15), les choix et les décisions politiques influencés par les outils comme les sites web et les forums de discussion (qui deviennent des instruments politiques comme la télévision ou la radio) excluraient de fait la majorité de la population du jeu politique. L'idée même de la démocratie électronique n'a de sens que si Internet est accessible à tous, et au-delà, si la société civile s'approprie des usages politiques et sociaux qui se développent. Ce qui implique le développement (forcément progressif) d'une véritable culture des réseaux dans la société. Ne faudrait-il pas finalement ériger l'accès à Internet en droit fondamental si l'on veut tirer parti de toutes ses promesses dans la mise en place de structures politiques et sociales démocratiques ?

Entre « l'ivresse cybernétique » qui est souvent de mise lorsque l'on aborde la problématique des TIC en Afrique Subsaharienne et le manque de perception des enjeux sociopolitiques des TIC par les plupart des acteurs (y compris ceux qui ont les moyens matériels et intellectuels d'exploiter ces nouveaux outils), il convient d'adopter une démarche globale qui intègre le contexte socioculturel et les contraintes économiques et technologiques. Alain d'Iribarne préconise à ce sujet « *une approche d'interdépendance complexe entre le technique, l'économique, le social et le culturel, en faisant de la recherche d'une citoyenneté élargie un des fondements essentiels du développement des technologies de l'information arrivées au stade des applications, dans une perspective d'une nouvelle société mieux à même de satisfaire des principes d'équité économique et de justice sociale qui sont censés fonder la démocratie* »²⁸.

La volonté politique est essentielle, puisque de celle-ci dépend l'introduction des TIC dans le système électoral, ou plus généralement, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies visant la démocratisation des TIC. Cependant, l'apport des TIC dans l'approfondissement du processus de démocratisation en Afrique Subsaharienne reste essentiellement conditionné par l'enclenchement d'un mouvement d'appropriation de leurs usages politiques par la société civile.

²⁷ Annie Chéneau-Loquay, Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? in Annie Chéneau-Loquay (dir) *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000.

²⁸ Alain d'Iribarne, pour une approche socio-culturelle des autoroutes de l'information, in Annie Chéneau-Loquay (dir) *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000.

Références bibliographiques

- CASTELLS Manuel, *La société en réseau*, Fayard, 1998.
- CHENEAU-LOQUAY A., Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? in Annie Chéneau-Loquay (dir) *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000.
- CHEVAL J.J., LENONLE BART A., et al, Rapport *Internet en Afrique : acteurs et usages. Les médias africains et Internet*, Centre d'étude des médias de Bordeaux, 2001.
- COLLEEN L. M., « TIC : l'impérieuse nécessité d'impliquer les femmes », *Courrier ACP-UE*, mai-juin 2002.
- DIA A.I., *Les enjeux sociopolitiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Actes du colloque « Francophonie au pluriel », Paris 10-20 mai 2001.
- D'IRIBARNE A., pour une approche socio-culturelle des autoroutes de l'information, in Annie Chéneau-Loquay (dir) *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000
- African Development Forum, *Information and Communication Technologies for Improved Governance in Africa*, Economic Commission For Africa, 1999.
- LEVY P., *L'Intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, 1994.
- LEVY P., *Sur la gouvernance européenne et la cyberdémocratie*, Rapport à l'Union européenne, janvier 2001.
- MINISTERE FRANÇAIS DELEGUE A LA VILLE, *Démocratie locale et usages de l'Internet. Politiques municipales de développement des réseaux électroniques en direction des habitants : premières observations*, Etude, 2001.
- OSSAMA François, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique Subsaharienne*, l'Harmattan, 2001.
- TREGOUET R., « Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs - Tome I », Rapport d'information au Sénat français, 1998.